

## Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

### E.H.P.A.D.

#### Pôle : Gériatrie et Réadaptation

**Chef de pôle :** Dr Frédéric DEL MAZO

**Directeur référent :** Mr Didier SAFRANEZ- CASTELLOT

**Cadre supérieur de pôle :** Mme Régine GALY

**Résidence André Saint Paul** (Jardin des Cèdres Bleus et Parc des Tilleuls) :

Cadre de santé Mme Patricia SAFRANEZ- CASTELLOT

**Orée Du Bois :**

Cadre Socio éducatif : Mme Rachel VAN OVERMEIRE

#### Praticiens :

- Dr Jacques JACQUET Médecin Coordonnateur
- Médecins libéraux
- Psychiatres du CHAC pour l'Orée Du Bois

#### Autres intervenants :

- Infirmière DE
- Aide Soignante
- Agent des Services Hospitaliers
- Animatrice
- Géronto psychologue
- Diététicienne
- Assistante sociale
- Ergothérapeute
- Secrétaire
- Kinésithérapeutes libéraux
- Laboratoires libéraux pour le centre ville
- Laboratoire du CHAC pour Le site de Rozes
- Bénévoles

#### Modalités de prise en charge des patients :

- Hébergement permanent 83 lits
  - Jardin des Cèdres Bleus 2<sup>ème</sup> étage 19 lits
  - Parc des Tilleuls 43 lits
  - Orée Du Bois 21 lits



**Horaires de  
fonctionnement :**  
**24h/24h**



**Rendez-vous  
Secrétariat médical :**  
Nathalie ANTRAS  
05.61.96.21.72



**Infirmières  
Tilleul**  
05.61.96.21.04  
Cèdres Bleus  
05.61.96.28.21  
Orée du Bois  
05.61.96.28.84



**Accès  
Hébergement**

-Boulevard Noel  
Peyrevidal  
Saint Girons  
**2eme étage du  
Bâtiment du Jardin  
des Cèdres Bleus** (face  
église Saint Valier)  
**Bâtiment Parc des  
Tilleuls**(face Poste)

-Site de ROZES  
(cf plan)  
**Orée Du Bois**



**Assistante Sociale :**  
Emilie MURILLO  
05.61.96.22.76

## Spécialités :

L'E.H.P.A.D. accueille et accompagne des personnes âgées en perte d'autonomie dans un souci d'amélioration continue des conditions d'hébergement et de la qualité des soins dans le respect des droits et libertés de chacun.

Les résidents ont le libre choix au regard des intervenants extérieurs à la structure : médecin traitant,, kinésithérapeute, ...

La structure s'inscrit dans la filière gériatrique, la spécificité de chaque unité permet d'offrir différents types de prise en charge.

Répartition des 83 lits EHPAD:

**La Résidence André Saint Paul** au centre ville de Saint Girons comprend deux unités :

- **le Jardin des Cèdres Bleus 2<sup>ème</sup> étage, CB** (19 lits)
- **le Parc des Tilleuls, PDT** (43 lits)

Elle offre l'accompagnement d'un EHPAD classique. L'emplacement au cœur de la cité constitue pour cet établissement un atout majeur.

Les résidents qui le nécessitent peuvent bénéficier des activités d'un **Pole d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)** de 14 places

Il permet d'accueillir dans la journée des résidents, nécessitant, de par leurs pathologies, une prise en charge spécifique.

L'objectif est d'offrir des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, au sein d'un espace de vie aménagé et bénéficiant d'un environnement sécurisant.

**L'Orée du Bois, ODB** (ou Maison de Retraite Spécialisée) 21 lits située sur le site de Rozes, est spécialisé dans l'accompagnement de résidents atteints de troubles psychiatriques graves stabilisés.

Le fait d'être sur le site de Rozes leur permet d'accéder aux prestations offertes par la Cafétéria et de bénéficier de promenades dans le Parc

**L'EHPAD ne possède pas de secteur protégé.**

## « Nos spécificités/ Nos points forts/ Nos compétences » :

L'accompagnement de la personne accueillie s'organise autour de :

- un projet de soins et un projet de vie fondés sur l'évaluation réalisée en équipe pluri professionnelle (médecin gériatre, Cadre, IDE, AS, ASG, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue, assistante sociale, animatrice...), proposés au patient et à ses référents, et régulièrement réévalués dans le souci de la qualité de vie,
- des soins médicaux et techniques, des soins de la vie quotidienne, des soins relationnels, dans une démarche curative ou palliative,
- la réautonomisation, la prévention de l'aggravation de la dépendance,
- l'accompagnement des familles et des proches.

En fonction de l'évolution de l'état de santé, une réorientation du patient, avec un retour à domicile, ou un changement de structure peut être décidée.

L'admission en EHPAD se fait sur dossier.  
Celui-ci comprend une partie médicale et une partie administrative.

En ce qui concerne la **partie médicale** :

- Le dossier comportera un **certificat médical** établi par le médecin traitant ou le médecin hospitalier.

- L'admission se fera après avis du médecin Gériatre concerné en concertation avec la commission d'admission en cours ainsi que l'état de santé du futur patient.

Une grille AGGIR est jointe au dossier.

Pour la **partie administrative**, le dossier devra être complet et accompagné des pièces justificatives. Sont indispensables : la copie de l'attestation d'assurance maladie, le volet 3 du protocole de soins, ALD, la copie de l'attestation de mutuelle, justificatif de ressource, dossier Aide Sociale, APA, allocation logement.

Le projet d'animation, partie intégrante de l'accompagnement de la personne, contribue « à donner de la vie » au sein de la structure en instaurant une dynamique et en préservant l'identité sociale de la personne.

Il s'appuie sur les habitudes de vie de chaque résident et leurs attentes afin d'adapter les activités en fonction des besoins, des aptitudes et des envies de chacun, de créer du lien entre les patients afin de rompre l'isolement, de favoriser le rôle des familles au sein de l'unité.